

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**AVENANT N° 1 AU BAIL
CIVIL - GROUPEMENT
PARCOURS -
COPROPRIÉTÉ IMPERIAL
35 RUE JEAN JAURÈS
74100 AMBILLY**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-31 de son annexe ;

D_2025_0259

Annemasse Agglo a consenti au groupement ParcoursS un bail civil en date du 17 janvier 2022, ayant pour objet des locaux situés dans la copropriété l'IMPERIAL sise 35, rue Jean Jaurès 74100 AMBILLY.

Ce bail arrivant à son terme le 31 décembre 2025, il est proposé de proroger sa durée de 6 mois aux termes d'un avenant.

L'ensemble des charges et conditions du bail initial demeurent inchangées.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1 ci-annexé prolongeant le bail civil pour un délai de 6 mois,

DE SIGNER signer lui-même ou son représentant l'avenant au bail.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 22/12/2025

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

BAIL CIVIL

AVENANT N° 1

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, dont le siège social est situé 11 avenue Emile Zola – BP 225 - à Annemasse (74 105), régulièrement représentée par son Président en exercice, à l'effet des présentes ;

Ci-après désignée « **Annemasse Agglo** » ;

CI-APRES DENOMMEE « LE BAILLEUR »

ET

Le Groupement ParcoursS, groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) identifié sous le numéro SIRET 848 779 435 00017, ayant son siège social au 35, rue Jean Jaurès, 74 100 AMBILLY,

CI-APRES DENOMMEE « LE PRENEUR», OU « LE GROUPEMENT »

PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIVIT :

Annemasse Agglomération a consenti au groupement ParcoursS un bail civil en date du 17 janvier 2022, ayant pour objet des locaux situés dans la copropriété l'IMPERIAL sise 35, rue Jean Jaurès 74100 AMBILLY.

Ce bail arrivant à son terme le 31 décembre 2025, il est proposé de proroger sa durée de 6 mois aux termes d'un avenant.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 074-200011773-20251222-D_2025_0259-AU



L'ensemble des charges et conditions du bail initial demeurent inchangées.

IL A DONC ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1

Le bail est prorogé pour une durée de 6 mois, qui commence à courir le 1er janvier 2026 jusqu'au 1er juillet 2026 inclus.

Article 2

L'ensemble des charges et conditions du bail initial demeurent inchangées.

Fait à,

Le

Signature des parties précédée de la mention " Lu et approuvé "

« LE BAILLEUR »,

Gabriel DOUBLET,
Président d'Annemasse- Agglo

« LE GROUPEMENT »,